

La lettre du SAGE

Ellé Isole Laïta



ÉDITO

Depuis les années 1990, de nombreux travaux ont été mis en œuvre sur le territoire, marquant un pas décisif dans la dynamique de reconquête de la qualité des eaux du bassin versant Ellé-Isole-Laïta, avec :

- **L'amélioration des principales stations de traitement** des industriels et collectivités assurant une diminution des flux nets de pollution liés aux rejets ;
- **L'application de la réglementation générale en matière d'assainissement** collectif et non collectif via notamment les diagnostics et les réhabilitations ;
- **Les actions de préservation de la qualité de l'eau de la profession agricole** avec l'application de la Directive Nitrates ou bien encore l'éco-conditionnalité des aides versées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Toutes ces actions ont participé au classement en bon état des cours d'eau du bassin versant du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernant la qualité physico-chimique.

Cette évolution dans le sens d'une amélioration est positive, poursuivons ces engagements. En effet, bien que ne figurant qu'en 4^{ème} position dans les objectifs du SAGE, l'enjeu « qualité » est fondamental et de nombreux paramètres restent à améliorer. Pour ce faire, la Commission

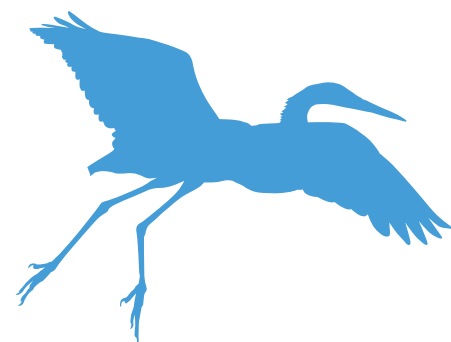
Locale de l'Eau (CLE) a ciblé plusieurs actions, pour améliorer en particulier les connaissances en matière de contaminations par les pesticides : amélioration du suivi et mise en œuvre d'une politique adaptée de sensibilisation et de réduction des usages.

Le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL) a initié plusieurs démarches en ce sens avec la mise en place, en 2011, d'un réseau de suivi. Par ailleurs, nous organiserons prochainement des actions de sensibilisation « grand public » en partenariat avec des communes engagées dans une politique de réduction de l'utilisation des pesticides et Eau et Rivières de Bretagne.

De nombreux paramètres participent à l'étude de l'évolution de la qualité des eaux sur un territoire. Le tableau de bord du SAGE, en cours de construction, proposera une première synthèse des données disponibles d'ici la fin d'année. A titre d'exemples, vous sont présentées dans cette lettre les premières analyses des paramètres « Nitrate » et « Pesticides ».

Bonne lecture.

Marcel JAMBOU
Président de la CLE
du SAGE Ellé-Isole-Laïta
Président du Syndicat Mixte
Ellé-Isole-Laïta



SOMMAIRE

2 LE DOSSIER
La qualité des eaux en matière de pesticides

Zoom sur les nitrates

4 ACTUALITÉS
AGENDA



LE POINT SUR LA QUALITÉ DES EAUX EN MATIÈRE DE PESTICIDES

L'état des lieux du SAGE a mis en évidence un manque de données sur la réalité des contaminations par les pesticides dans les eaux du bassin versant : faible nombre de points de suivi, absence de recherches ciblées lors des conditions favorables à la détection des pesticides.

Seules quelques études, s'intéressant à la qualité des eaux dans les départements, définissaient une qualité mauvaise dans la Laïta.

En amont, le déficit d'informations n'avait pas permis de dresser un véritable bilan. Cette lettre présente une première analyse des données disponibles à ce jour, issues des réseaux de suivi existants, complétés par ceux initiés spécifiquement dans le cadre du SAGE.

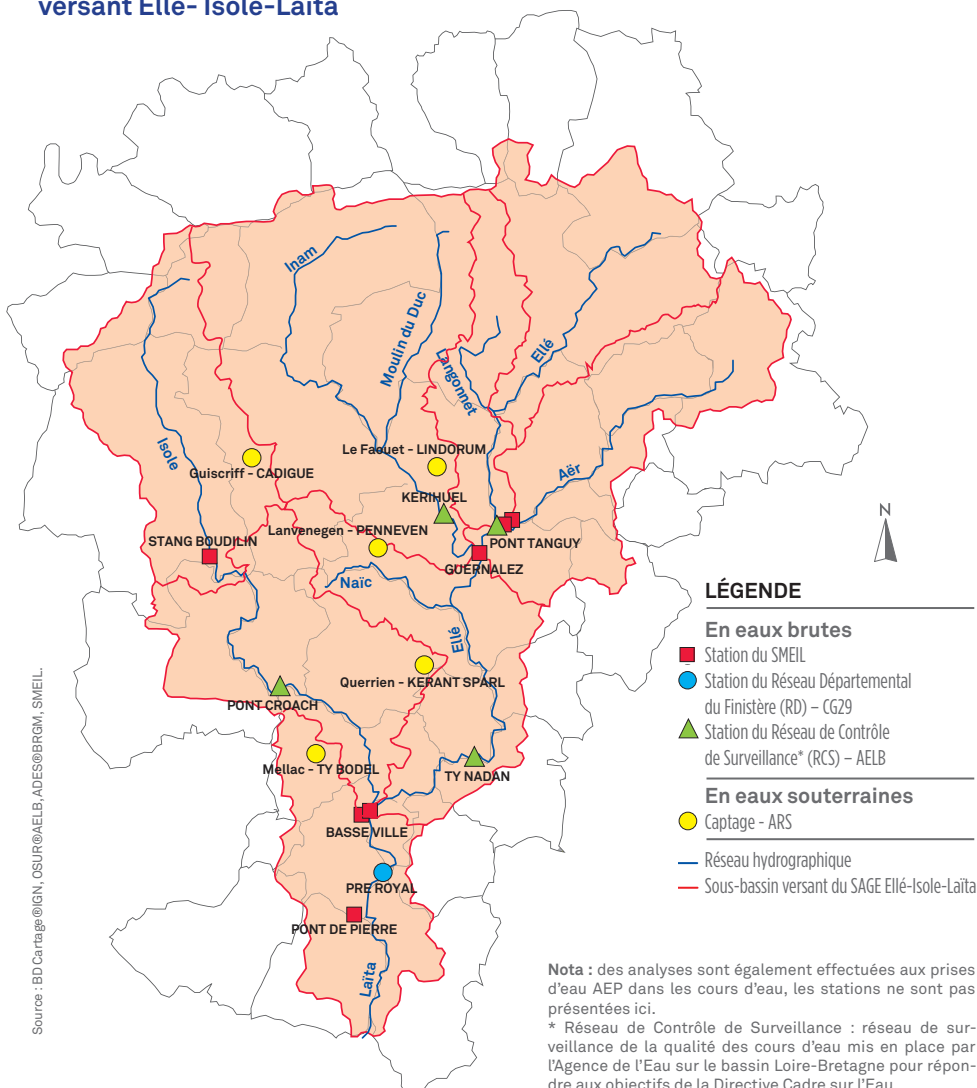
LES EAUX SUPERFICIELLES

Plusieurs réseaux de suivi des eaux brutes sont déjà en place sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta. Ils font intervenir différents partenaires : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général 29, l'Agence Régionale de Santé (ARS)... Depuis plusieurs années, de nombreux paramètres sont analysés notamment les pesticides. Les prélèvements sont conduits de façon régulière sur l'année, mais en général à date fixe, indépendamment

des conditions climatiques, en particulier les plus défavorables, en période pluvieuse.

Pour mettre en œuvre un programme d'actions hiérarchisé en fonction des usages impliqués et des sous-bassins versants prioritaires identifiés, le SMEIL a mis en place un réseau de suivi complémentaire en avril 2011, conformément aux prescriptions du SAGE.

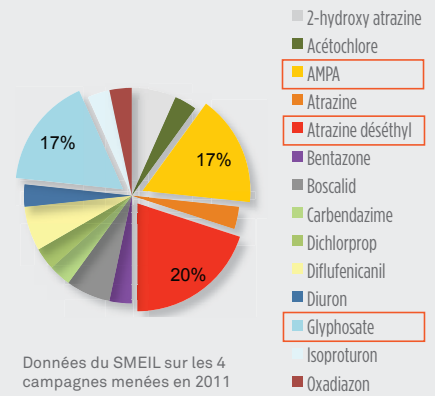
Les principales stations de suivi des pesticides sur le bassin versant Ellé- Isole-Laïta



Source : BD Carthage@IGN, OSURO@ELB, ADES@BRGM, SMEIL.

Quels pesticides dans les eaux superficielles ?

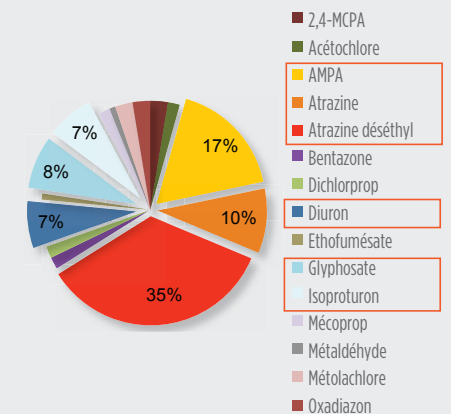
Les pesticides détectés - stations SMEIL



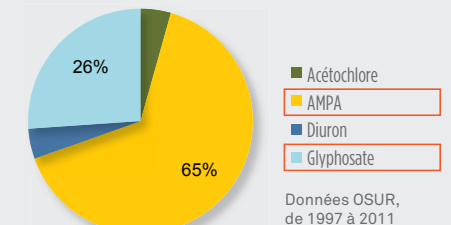
- Des molécules détectées dans 45% des échantillons (mais seulement 8% des analyses), toutes stations confondues.
- Une plus grande diversité de pesticides quantifiés sur l'Ellé aval (7) et le Frouit (5).
- 9 dépassements de la limite de qualité « Eau Potable », dont 3 pour le glyphosate (Ellé amont et aval, Frouit) et 2 pour l'AMPA (Ellé aval et Frouit).
- Jusqu'à 0.27µg/l de glyphosate sur l'Ellé aval et 0.38µg/l de bentazone sur le Frouit, en octobre 2011.

Parmi les 35 molécules recherchées par le SMEIL,

Les pesticides détectés - stations RCS et RD29



Dépassement de la limite de qualité "Eau Potable" de 0,1µg/l - stations RCS et RD29



- Des détections sur 3% des analyses (115 détections de molécules sur près de 4 200 analyses).
- Seulement 20 dépassements de la limite de qualité « Eau Potable », toutes stations confondues, en particulier l'AMPA (jusqu'à 0.27 µg/l sur l'Isole, en 2003) et le glyphosate (jusqu'à 0.55µg/l sur l'Isole, en 2004).
- Le plus de pesticides détectés sur l'Inam (13) et sur l'Isole (10).

LES EAUX SOUTERRAINES

L'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE* Loire-Bretagne 2010-2015 identifie en « doute de non atteinte du bon état chimique » les eaux souterraines sur la totalité du bassin versant du SAGE pour le paramètre « pesticides ».

En ne ciblant l'exploitation que sur les 35 molécules recherchées par le SMEIL, aux captages de Lanvénege (Penneven) et le Fauët (Lindorum), les analyses sont toutes inférieures au seuil de détection. Sur Querrien (Kerant Sparl), seul le linuron a été identifié en 1998 avec une concentration de 0.03µg/l.

Aux captages de Guisriff (Cadigué) et Mellac (Ty Bodel), 3 molécules ont été détectées :

- L'atrazine : 0.13µg/l en 1998 (à Mellac)
- L'atrazine déséthyl : 0.11µg/l en 1999 (à Mellac)
- Le diuron : 35% des analyses supérieures à 0.1µg/l

* SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LE RÉSEAU DE SUIVI DU SAGE EIL

À partir d'un protocole régional

Analyse de 35 molécules les plus fréquemment rencontrées.

Prélèvement mensuel si possible (sauf janvier et août), après un minimum de pluie de 10mm en 24h.

7 stations réparties au niveau des principaux sous-bassins versants.

En 2011, 4 campagnes, 28 échantillons prélevés et 960 analyses.

LES MOLÉCULES LES PLUS SOUVENT DÉTECTÉES

À des concentrations souvent assez faibles.

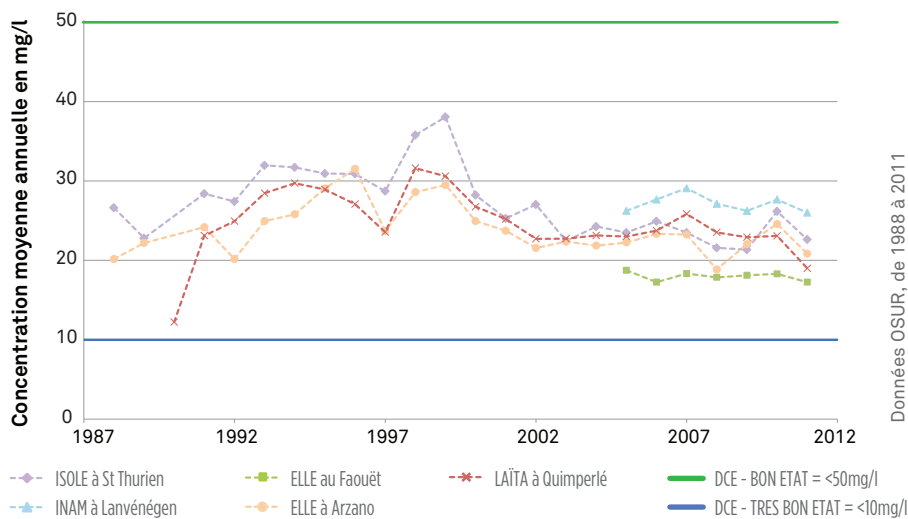
- Le glyphosate ou son produit de dégradation l'AMPA
- L'atrazine ou son produit de dégradation l'atrazine déséthyl (molécule interdite depuis 2003)
- L'isoproturon
- Le diuron (molécule interdite depuis 2008)

L'UTILISATION DES PESTICIDES LES PLUS RENCONTRÉS

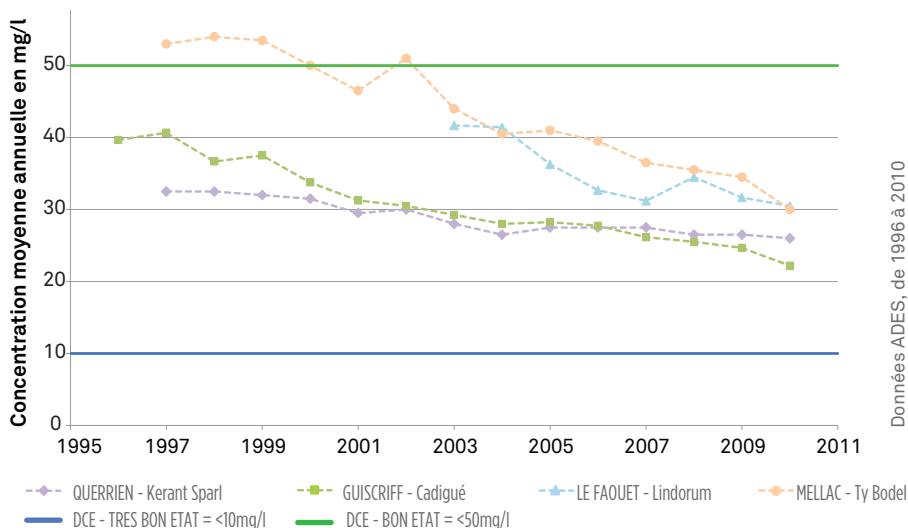
- **Pour le traitement du maïs :** l'acétochlore, l'atrazine ou son produit de dégradation l'atrazine déséthyl.
- **Pour le traitement des céréales :** le bentazone et l'isoproturon.
- **Pour divers traitements non agricoles :** le glyphosate ou son produit de dégradation l'AMPA (utilisé pour le traitement des céréales également), le diuron et l'oxadiazon.

ZOOM SUR LES NITRATES, UN INDICATEUR DE L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT

Concentration moyenne annuelle en Nitrates / Eaux superficielles



Concentration moyenne annuelle en Nitrates / Eaux souterraines



LES CONCENTRATIONS

Amélioration visible à partir des années 2000.

La concentration en nitrates dans les eaux brutes superficielles sur les 5 stations de suivi du bassin versant sont toujours < à 50 mg/l, depuis 2000.

Sur les 4 captages en eau souterraine, les teneurs en nitrate sont toutes en baisse : depuis 1997, diminution moyenne de 1,4 mg/l par an sur Guisriff et 1 mg/l par an sur Mellac.

La majorité des valeurs observées sont comprises entre 15 et 30 mg/l, correspondant au « bon état » pour la DCE*¹ mais la qualité est qualifiée de « moyenne » voire « médiocre » selon le SEQ-eau*².

LES FLUX

Flux moyen :
2 982 tonnes de N par an*³

Flux spécifique moyen :
34 kg de N/ha/an*³

Moyenne calculée entre 1990 et 2006.
Flux spécifique moyen régional (sans BV de la Vilaine) : 33 kg de N/ha/an.

*¹ Pour le paramètre « Nitrate », une masse d'eau est classée en bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) jusqu'à 50mg/l.

*² Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau.

*³ Rapport de synthèse sur l'évolution des concentrations et flux d'azote en Bretagne, bilan au 30 septembre 2007, Conseil Scientifique de l'Environnement en Bretagne, www.cseb-bretagne.fr

L'AVIS DE LA CLE SUR LE PROJET DE LA NOUVELLE STEP DE CLOHARS-CARNOËT

Avec une amélioration des raccordements et des réseaux de transfert, la suppression de systèmes d'assainissement non collectifs défaillants et l'amélioration de la qualité du rejet, le projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) con-

tribue à l'atteinte des objectifs du SAGE, notamment en diminuant les rejets bactériens dans l'estuaire. Le bureau de la CLE a ainsi émis, à l'unanimité, le 27 avril 2012, un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la commune de Clohars-Carnoët.

L'AVIS DE LA CLE SUR L'ARASEMENT DU BARRAGE DE LA MOTHE

Le barrage du moulin de la Mothe, propriété de la Fédération de pêche du Finistère, à Quimperlé, fait partie des ouvrages à aménager d'ici 2012, pour restaurer la libre circulation des espèces et des sédiments (« ouvrages prioritaires grenelle »). Mi-mai 2012, le bureau de la CLE a émis un avis très favorable à la demande d'autorisation de l'arasement du barrage. Le maire

de Quimperlé s'interroge néanmoins pour savoir si l'opportunité de produire de l'hydroélectricité sur ce barrage qui a alimenté la ville pendant une quarantaine d'années est définitivement compromise. Ce projet permettra de restaurer la continuité écologique sur ce secteur aval de l'Ellé, tout en étant le scénario le moins onéreux (80 400 euros HT).

LA DÉTERMINATION DES DÉBITS MINIMUMS BIOLOGIQUES*1 (DMB) SUR LE TERRITOIRE

Inscrits dans une réflexion globale sur la ressource en eau (étude Bilan Besoins-Ressources-Sécurité en cours sur le bassin versant – bureaux d'études Egis Eau et Antea), ces travaux doivent permettre de mieux connaître les exigences du milieu en terme de débit et constitueront une aide à l'instauration de débits règlementaires et à l'évaluation des débits d'objectifs d'étiage*2 (DOE) déjà fixés dans les documents du SAGE. Au vu des difficultés rencontrées sur ces études dans plusieurs territoires, le CRESEB*3 a

constitué une équipe de chercheurs et de techniciens (ONEMA, INRA, universitaires de Rennes...) pour élaborer un guide méthodologique adapté au contexte breton. À la demande du SMEIL, le bassin versant EIL est désigné comme bassin pilote. Une expertise scientifique est en cours à partir des premiers résultats de l'étude DMB menée sur le territoire en 2010. Elle alimentera les réflexions de la CLE du SAGE ainsi que celles des échelons régional et national. Une première réunion a eu lieu les 24 et 25 avril 2012 à Quimperlé.

*1 DMB : « débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent le cours d'eau » - code de l'environnement.
*2 DOE : débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il doit être respecté en moyenne 4 années sur 5.
*3 CRESEB : Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne, plateforme d'échanges entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et les scientifiques.

DES DIAGNOSTICS DE CONSOMMATIONS D'EAU DANS LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Après un état des lieux en 2010, le SMEIL a initié en mai une réflexion sur les économies d'eau dans les bâtiments et équipements communaux de 4 communes volontaires du territoire (Mellac, Priziac, Quimperlé et Scaër), celles-ci pouvant influencer sur les consommations de sa population et ainsi avoir un rôle incitatif et démonstratif. Potentiel estimé d'économie d'eau : 25%. Les premiers résultats des diagnostics sont attendus pour septembre.

DEUX ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION AUX ALTERNATIVES AUX PESTICIDES SUR QUIMPERLÉ ET LE SAINT À L'AUTOMNE

Pour la mise en place d'une politique de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, le SMEIL organise à l'automne, en partenariat avec les communes et Eau et Rivière de Bretagne, deux événements de sensibilisation autour de l'opération « Ma ville est belle sans pesticides ».



AGENDA

Groupe de travail « Gestion Quantitative » 12 juillet 2012

Groupe de travail « Milieux aquatiques et zones humides » septembre 2012

Groupe de travail « Qualité des eaux » septembre 2012

Bureau CLE 7 septembre 2012

« Ma ville est belle sans pesticides » le 28 et 29 septembre à Quimperlé (place Jean Jaurès)

« Ma ville est belle sans pesticides » le 26 et 27 octobre à Le Saint

Comité syndical du SMEIL octobre 2012

CLE à l'automne 2012

RAPPEL

Le SMEIL travaille actuellement à l'élaboration d'une exposition itinérante sur les inondations.

Dans ce cadre, il lance un APPEL À TÉMOIGNAGES, ARCHIVES, VIDÉOS, PHOTOS sur l'histoire des inondations sur le bassin versant (en particulier sur Quimperlé, Scaër ou les entreprises situées au fil de l'eau).

Vous pouvez contacter le SMEIL au 02 98 09 00 46.

LA VALIDATION DU DOCOB NATURA 2000 « RIVIÈRE ELLÉ »

Au terme de deux années de travail, le comité de pilotage a validé le 2 mars 2012 le Documents d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière ELLÉ », piloté par la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan. La mise en œuvre des actions de gestion sur le site peut commencer.

Les financeurs du SMEIL :



Directeur de la publication : Marcel JAMBOU
Responsable de la rédaction : SMEIL
Conception et réalisation : 56 Degrés
Illustrations : SMEIL, Eau et Rivières de Bretagne
Impression en 2300 exemplaires sur papier recyclé

CONTACT

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta
3, rue Eric Tabarly - Kervidanou 4
29 394 Quimperlé cedex
Tel. : 02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49
cle.sage.laita@ville-quimperle.fr